



Doc. 14341
27 juin 2017

Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12.1.3, insérer le paragraphe suivant:

« à mettre fin à la détention systématique des demandeurs d'asile déboutés et à vérifier la proportionnalité dans chaque cas individuel, conformément aux principes de l'Article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme, et à améliorer considérablement les circonstances de la détention et, dans cette perspective, à abolir la pratique consistant à détenir des migrants dans des commissariats. »

Déposé par:

SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC

1. 2017 - Troisième partie de session

